

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Modalités techniques et financières n° 1 - Dispositions et adaptations diverses
relatives à des opérations culturelles.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Museon Arlaten – conditions générales de vente de la future librairie-boutique

Le Museon Arlaten ré-ouvrira ses portes au public en décembre 2019.

Le public aura accès à un service de librairie-boutique où seront vendus des livres, des produits dérivés et sérigraphiés. La rédaction des conditions générales de vente est donc nécessaire, celles-ci ayant pour objet :

- d'informer le consommateur des modalités de vente du Museon ;
- de définir les droits et les obligations du vendeur et du consommateur ;
- de préciser les conditions de remises ;
- de définir les caractéristiques et les prix des produits ;
- les modalités de paiement.

Les recettes issues des ventes seront encaissées par la régie des recettes du Museon Arlaten.

Pour cela, il est soumis à la Commission permanente l'approbation des conditions générales de vente en librairie boutique joint en annexe du présent rapport.

Changement de dates d'une résidence d'artistes au domaine de l'Etang des Aulnes

Par délibération n°29 du 16 décembre 2016, la Commission Permanente a validé la demande de résidence d'artistes de la compagnie « Les Zippoventilés » au Domaine départemental de l'Etang des Aulnes du 1^{er} au 8 mars 2019 pour le projet de création «La Folia».

Toutefois, eu égard à son planning, il y a lieu de décaler la résidence de la compagnie à la période comprise entre le 8 et le 15 novembre 2019.

Ce rapport ne comporte, à ce stade, aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL